

N° 6109²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe des élections parlementaires au Tadjikistan**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(8.2.2010)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 2 février 2010 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères.

Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet sous avis a pour objet d'associer le Luxembourg à la mission d'observation de l'OSCE des prochaines élections parlementaires au Tadjikistan. La mission est limitée à un contingent de cinq observateurs pour une durée de deux semaines. Le départ des observateurs est prévu au plus tard pour le 24 février 2010.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, et notamment son article 1er.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis positif de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du 18 janvier 2010.

Par la suite, la Chambre a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 2 février 2010.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte gouvernemental.

Luxembourg, le 8 février 2010

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

